



# REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DU BUDGET  
DIRECTION NATIONALE DES IMPOTS



## NOTE CIRCULAIRE

La Direction Nationale des Impôts, dans son optique de modernisation des procédures, porte à la connaissance de tous les services (du pilotage et de l'opérationnel), de l'existence d'un portail internet : <https://etax.gov.gn>

Cette plateforme, disponible depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, permet l'accomplissement des obligations de déclaration et de paiement à distance en toute simplicité et sécurité.

La date limite d'adhésion à cet outil de travail est fixée au 31 décembre 2020 pour les Grandes Entreprises et au 31 janvier 2021 pour les Moyennes Entreprises.

Il convient de rappeler à cet effet que l'obtention des documents administratifs, à compter du 04 janvier 2021, sera conditionnée, pour toutes les entreprises, à l'accomplissement de la formalité d'adhésion et de l'obtention du numéro Etax à savoir :

- **Le renouvellement du NIFp et**
- **La délivrance du quitus fiscal.**

Le Directeur National sait compter sur la bonne compréhension de chacun et de tous.

Conakry, le 28 décembre 2020.

**Le Directeur National**



**Aboubacar Makissa CAMARA**

Ampliation :

BIF : 1

Services : 3

IGSF : 1

Divisions : 5